

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Xavier GRUAT.

Absents : René DEZIEUX, Nicolas JOUVE excusé et donnant procuration à Jean-Paul ALPHONSOUT, Jean-Paul LEGRAND excusé et donnant procuration à Xavier GRUAT, Sandra VEILLAT excusée et donnant procuration à Jean-Paul BASSET, Lionel VITTORI excusé et donnant procuration à Hervé MASSIAS.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30. Jacques DE CARVALHO est désigné secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal du précédent conseil.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :

De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Combret pour la régularisation de l'emprise du chemin cadastral ;

D'entreprendre les travaux de renforcement des VC45 à Andregeat et VC32 et 42 à Liginiac et de valider la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de l'entreprise MATTIOZ pour un montant de travaux de 142 996.26 € TTC. Les travaux commencent fin juin. La date du point à temps, autre chantier de voirie, doit être déterminée très prochainement.

D'attribuer un bail rural à M. Didier FAUCHER à compter du 1<sup>o</sup> juin 2022 sur les biens de section de Chassagnac ;

De surseoir à statuer sur l'emprunt du tiers lieu. Le Conseil est dans l'attente du retour de certains organismes de prêt.

De valider la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal examine les demandes d'achat des parcelles communales suivantes :

A374, A97 à Andregeat, AS32, AS48, AS110, AS138, AP112, AP113, AS119 à la Fourcherie, 218A55 aux Vialles. Ces demandes sont validées sous réserve, pour certaines, de redécoupage parcellaire. Ainsi, le Chêne des Anglais reste une propriété communale.

Monsieur le Maire souligne l'extrême réactivité du personnel de l'école qui a dû faire face à l'absence de certaines enseignantes et a su assurer avec brio la continuité du service public. Une fois de plus, Il souligne l'investissement du personnel communal et le remercie.

Le Conseil s'est déplacé sur le chantier du tiers lieu pour constater le bon avancement des travaux.

Une estimation de certains bâtiments communaux a été réalisée par une étude notariale notamment l'école des Vialles et l'ancienne école de >Sarroux.

Monsieur le Maire annonce le départ de Monsieur Yann Le Brun, Sous-préfet d'Ussel. Cet homme de terrain et d'écoute a fait bénéficier la commune de son expertise. Sa bienveillance et sa vigilance sur les dossiers de Sarroux-Saint Julien ont démontré son implication en faveur du milieu rural.

La conférence des Maires de Haute-Corrèze Communauté était centrée sur le PLUI. Sur le territoire de la communauté de communes, Il faudrait réduire la surface constructible de plus de 200 hectares. La commune s'est montrée extrêmement vigilante sur le dossier et n'entend pas se repositionner.

Stéphanie MONCOURIER fait un compte-rendu de la dernière réunion du Refuge Animalier Bortois.

Enfin, la campagne de fauchage débutera la 1<sup>o</sup> semaine de de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. Vu pour être affiché le 25 mai 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

